

DÉLÉGATION DE LA FONCTION GOP AU TRANSPORTEUR

Dossier R-3981-2016 – Phase 2



Régie de l'Énergie
5 avril 2017

Régie de l'énergie
DOSSIER: R-3981-2016 Phase 2
DÉPOSÉE EN AUDIENCE

Date: 6 AVRIL 2017
Pièces n°: A-0068

PLAN DE LA PRÉSENTATION

En lien avec la lettre transmise le 21 mars et la portée de la demande adressée à Hydro-Québec Production, nous souhaitons présenter sommairement :

1. La description de la fonction GOP pour le Producteur, plus précisément :
 - Un rappel de la définition du GOP
 - Les installations concernées
 - Le partage des responsabilités quant aux exigences des normes
 - Les activités visées pour le Producteur
2. La mise en contexte de l'Entente de délégation GOP ainsi que les responsabilités qui en découlent

DESCRIPTION DU GOP – RAPPEL DE LA DÉFINITION

Selon la définition de la fonction GOP incluse au Glossaire adopté par la Régie, qui concorde avec la définition de la NERC, il s'agit de :

« L'entité qui exploite des groupes de production et qui exerce les fonctions de fourniture d'énergie et de prestation des services d'exploitation en réseaux interconnectés. »

Le modèle fonctionnel de la NERC prévoit par ailleurs que l'exploitant d'une installation de production a l'option de :

- 1) opérer directement
- 2) diriger les opérations des installations de production
- 3) désigner une autre entité séparée afin d'effectuer les tâches liées à la fonction GOP.

DESCRIPTION DU GOP - INSTALLATIONS CONCERNÉES

Les centrales du Producteur visées par les exigences des normes applicables à la fonction GOP sont :

Les centrales du Réseau de transport principal (RTP), c'est-à-dire les centrales de 50 MVA et plus.

Ceci correspond à près de 53 centrales.

DESCRIPTION DU GOP - PARTAGE DE RESPONSABILITÉ QUANT AUX EXIGENCES DES NORMES

- Compte tenu des activités réalisées en lien avec les missions respectives de chaque entité, sur les 66 exigences applicables à ce jour à la fonction GOP (regroupées sous 23 normes) :
 - 4 exigences sont sous la responsabilité exclusive du Producteur.
 - 5 exigences sont sous la responsabilité partagée entre le Producteur et le Transporteur.
 - L'ensemble des autres exigences sont sous la responsabilité exclusive du Transporteur.

	Exigences GOP (total)	Responsabilité Transporteur	Responsabilité Producteur	Responsabilité partagée
Nombre d'exigences (normes opérationnelles et de sécurité)	66	57 (86%)	4 (6%)	5 (8%)

DESCRIPTION DU GOP - ACTIVITÉS DU PRODUCTEUR VISÉES

En lien avec les activités liées à la fonction GOP – telles que décrites par le Transporteur dans la preuve déposée – la conformité aux exigences des normes sous la responsabilité du Producteur se présente comme suit :

Activités réalisées par le Producteur

Coordonner les retraits planifiés des groupes des centrales de production

Établir les stratégies de production

Réaliser les essais des groupes de démarrage autonome

Faire les manœuvres locales des équipements dans les centrales

Participer à la formation Programme des nouveaux exploitants (PNE)

Participer à la formation sur la remise en charge et démarrage autonome

Coordonner la protection des groupes des centrales (réglages entre les équipements du Producteur et Transporteur)

ENTENTE DE DÉLÉGATION GOP – MISE EN CONTEXTE ET RESPONSABILITÉS

De 2006 à 2016, le Producteur était enregistré à la NERC pour la fonction GOP.

Dès le départ, le Transporteur, de par sa mission et le système informatique unique utilisé pour l'exploitation des centrales, postes & lignes, a exercé la majorité des responsabilités du GOP pour le compte du Producteur. Lors des derniers audits, le Producteur a constaté que la fonction GOP enregistrée sous son nom n'était pas optimale. C'est pourquoi en 2016, les deux entités ont convenu de modifier leur enregistrement respectif à la NERC pour la fonction GOP, laquelle modification a été acceptée.

C'est en 2013 que les deux entités ont officialisé l'entente de délégation, en vue d'un audit de la NERC des normes CIP visant la fonction GOP. L'entente :

- Définit la portée des responsabilités entre le Producteur et le Transporteur en lien avec les différentes exigences des normes de fiabilité visant la fonction GOP;
- Précise les responsabilités du Transporteur pour la démonstration de conformité, c'est-à-dire :
 - Mettre tout en œuvre pour respecter les normes de fiabilité sous sa responsabilité
 - Coordonner la reddition de comptes et démontrer la conformité
 - Signaler au Producteur toute non-conformité potentielle ou avérée

MERCI

